



albertville - ugene

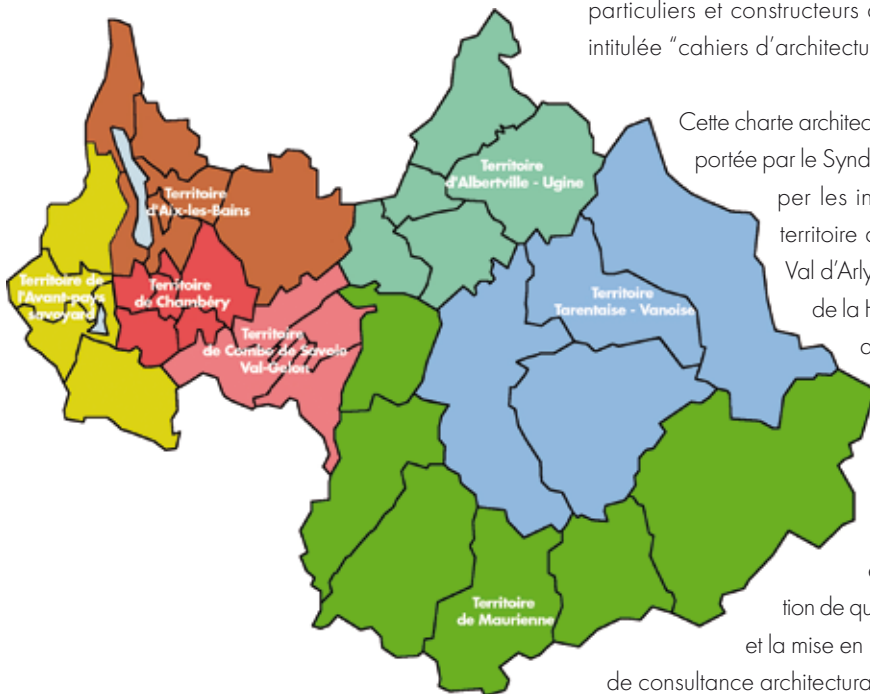
charte architecturale & paysagère



édito

Le Conseil général a confié au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie le soin de réaliser et d'animer une première charte architecturale et paysagère, à titre expérimental, sur le territoire d'Albertville-Ugine, après une première ébauche sur le Beaufortain en 2002-2003.

Cette démarche innovante s'est déroulée sur deux ans, de 2004 à 2005, en étroite concertation avec les élus territoriaux et les services de l'Etat et du Département. Elle fait aujourd'hui l'objet de cette présentation destinée aux élus locaux dans sa première partie, et aux particuliers et constructeurs dans la seconde partie intitulée "cahiers d'architecture".



Cette charte architecturale et paysagère a été portée par le Syndicat Arlysère pour regrouper les intercommunalités de ce territoire du Beaufortain, du Haut Val d'Arly, du Bassin albertvillois et de la Haute Combe de Savoie, qui se sont engagées le 20 mai 2005 sur différents objectifs.

Aujourd'hui, le premier objectif de la charte a été atteint par la réalisation de quatre cahiers d'architecture et la mise en place de quatre secteurs de consultance architecturale travaillant en synergie avec le Territoire de Développement Local d'Albertville-Ugine, mis en place par le Conseil général.

Cette démarche territoriale va permettre à chaque commune et à chaque particulier de disposer d'un service coordonné de mise en valeur de son territoire en adaptant chacun des projets aux exigences nouvelles, tant de préservation, de performance, d'innovation que d'intégration dans notre environnement naturel et bâti.

Jean-Pierre VIAL
Sénateur
Président du Conseil général
de la Savoie

François PEILLEX
Conseiller général
Président du CAUE
de la Savoie

Franck LOMBARD
Maire d'Ugine, Conseiller général
Président du Syndicat mixte
Arlysère

RAPPEL SUR la démarche



Le comité de suivi :

Franck LOMBARD
François PEILLEX

Maire d'Ugine - Conseiller général - Président d'Arlysière
Conseiller général - Président du CAUE de la Savoie

Les élus territoriaux :

François CANTAMESSA
Léopold VIALLET
Xavier TORNIER

Président de la Co.RAL
Président de la Communauté de communes du Beaufortain
Président de la Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie
Maire de La Bâthie, en charge du SCoT Arlysière

André TORNASSAT



Les élus locaux :

3 élus
Emmanuel CHARDONNET
Léon JIGUET
Ernest BESSON
2 élus

Co.RAL
Maire de Pallud
Maire d'Allondaz
Commune de Mercury
Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie
Maire de Cléry
Maire de Notre-Dame-des-Millières

Denis BIGUET-PETIT-JEAN
Louis MILLE

Les services et personnes associées :

Jean-Michel DOIGE
Philippe GANION
Alain CANOVA
Jean-Marie AGUILA
Véronique CHORON-PELLICIER
Gérard CROSET
Michel DUPECHER
Jean-Claude FOUCHÉ
Francis PANNIER

Conseil général de la Savoie - Directeur Adj. Envr. Amgt.
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
DDE Savoie - Service Aménagement Urbanisme
Architecte consultant Cohennoz
Architecte consultant CC Beaufortain
Architecte consultant Ugine Marthod
Architecte consultant Crest-Voland
Architecte consultant ND de Bellecombe
Architecte consultant Albertville



Réunions

Phase amont : 1^{er} semestre 2004

23 décembre 2003

réunion J.P. VIAL, F. PEILLEX, P. GEY, J.M. DOIGE, B. LUGAZ - lancement

14 janvier 2004

réunion F. LOMBARD, B. LUGAZ - cadrage

4 et 6 février 2004

réunion bureau Arlysière - méthode de travail

Phase d'élaboration : quatre réunions

3 mars 2004

1^{re} réunion mise en place du comité de suivi

17 mars 2004

réunion collège des consultants Arlysière

23 mars 2004

2^e réunion du comité de suivi - diagnostic paysager, urbain et architectural

20 avril 2004

3^e réunion du comité de suivi - premières orientations de la charte

Phase d'élaboration : quatre réunions

29 avril 2004

réunion d'information auprès des maires de la Co.RAL

11 mai 2004

4^e réunion du comité de suivi - proposition charte

13 mai 2004

réunion d'information auprès des maires de la Haute Combe de Savoie

Juin 2004

validation charte entre Arlysière et le Département

Phase présentation communale et réalisation des cahiers d'architecture : 2^e semestre 2004

20 mai 2005

signature de la charte

sommaire

avant-propos

le territoire concerné 4

les objectifs 5

état des lieux

les paysages 6

le patrimoine 12

des villes et des villages 16

construire aujourd'hui

le développement durable 22

le cadre réglementaire existant 23

les propositions 23

les outils 24

4 secteurs de consultance 26

cahier(s) d'architecture 29

Charte signée, en dernière de couverture.

Le territoire concerné

Canton d'Albertville nord

7 communes : 1-Albertville • 2-Allondaz • 3-Césarches • 4-Mercury • 5-Pallud • 6-Thénésol • 7-Venthon

Canton d'Albertville sud

10 communes : 1-Albertville • 8-Cevins • 9-Esserts-Blay • 10-Gilly-sur-Isère • 11-Grignon • 12-La Bathie • 13-Monthion • 14-Rognaix • 15-Saint-Paul-sur-Isère • 16-Tours-en-Savoie

Canton d'Ugine

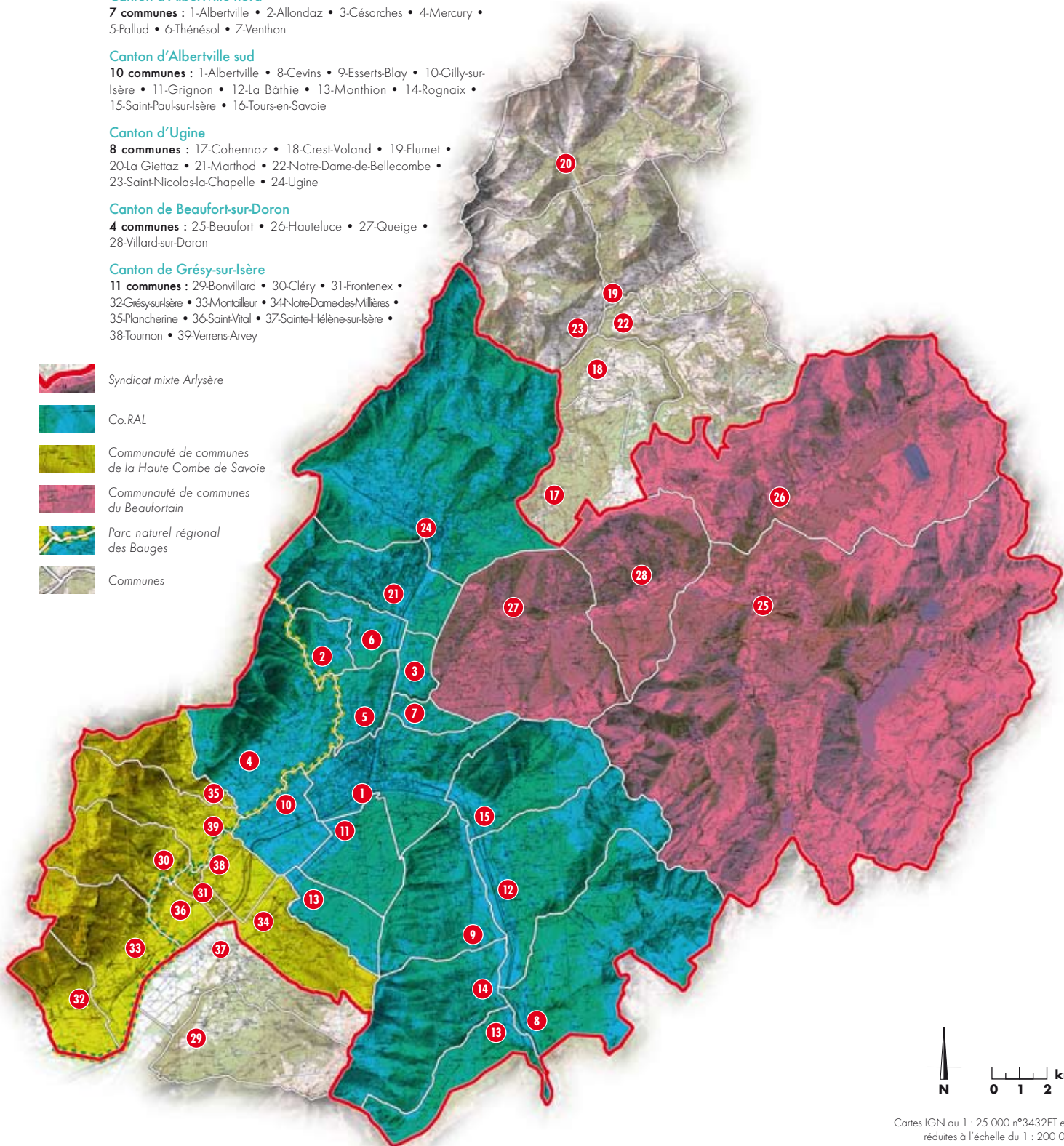
8 communes : 17-Cohennoz • 18-Crest-Voland • 19-Flumet • 20-La Giéttaiz • 21-Marthod • 22-Notre-Dame-de-Bellecombe • 23-Saint-Nicolas-la-Chapelle • 24-Ugine

Canton de Beaufort-sur-Doron

4 communes : 25-Beaufort • 26-Hautelucre • 27-Queige • 28-Villard-sur-Doron

Canton de Grésy-sur-Isère

11 communes : 29-Borvillard • 30-Cléry • 31-Frontenex • 32-Grésy-sur-Isère • 33-Montailleur • 34-Notre-Dame-des-Millières • 35-Plancherine • 36-Saint-Vital • 37-Sainte-Hélène-sur-Isère • 38-Tournon • 39-Verrens-Arvey

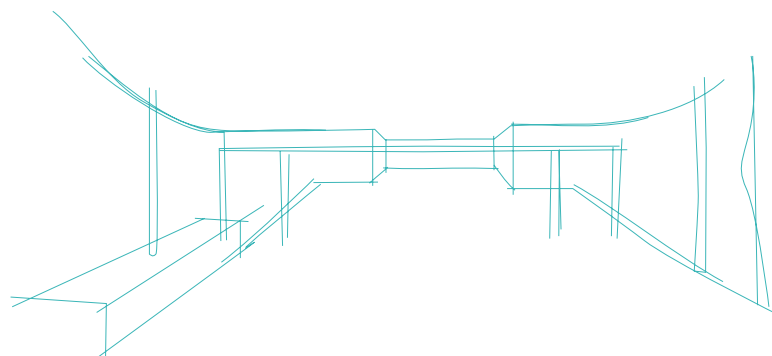


Les objectifs

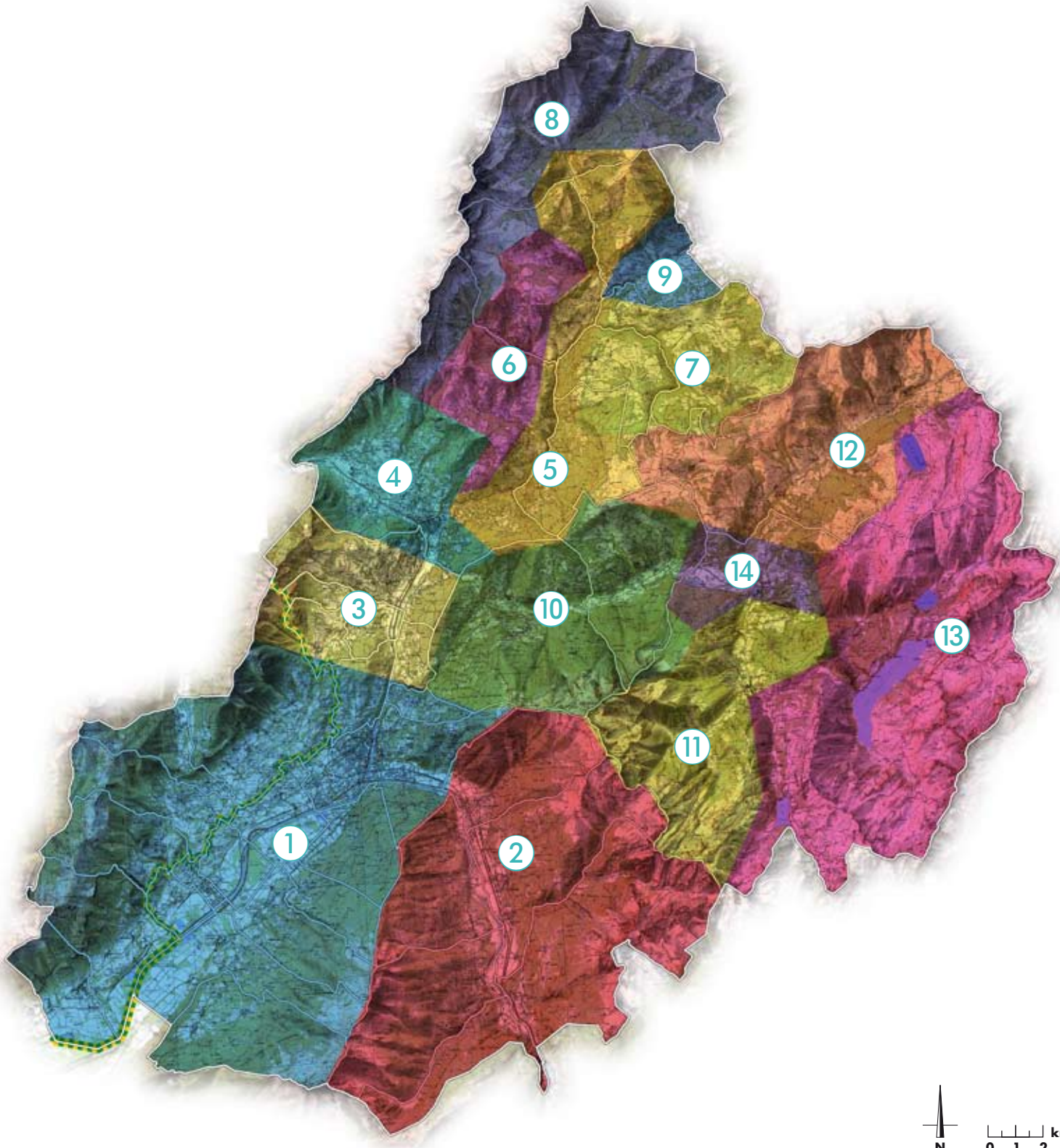
La charte architecturale et paysagère est un document pédagogique s'inscrivant en accompagnement du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et ayant pour but de :

- Fixer en commun des orientations architecturales et paysagères adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs.
- Développer la consultance architecturale et urbanistique sur l'ensemble du territoire permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service disponible, performant et organisé à un échelon intercommunal.
- Evaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque PLU.



ÉTAT DES LIEUX



Cartes IGN au 1 : 25 000 n°3432ET et 3531OT
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° 50.7463
Reproduction interdite

14 ENTITÉS PAYSAGÈRES IDENTITAIRES



1. Haute Combe de Savoie

Large vallée en auge, bordée au sud-est par le chaînon du Grand Arc et le massif du Beaufortain, et au nord-ouest, par les massifs des Bauges et des Bornes.

La perspective rectiligne de la vallée est renforcée par le parallélisme des talus montagnards, du réseau viarie principal et de la rivière Isère. Les sommets et cols environnants (Grand Arc, Grand Roc, Tamié, Belle Étoile...) ou lointains (Charvin, Signal de Bisance, Mont-Blanc, Sambuy, Dent de Crolles...) constituent des points d'appel visuels forts. Des points d'appel visuels secondaires (clocher de Conflans, de Cléry, château de Beauvoir) confèrent une tonalité culturelle à ce paysage.

Les continuités agricoles, forestières, et la cohérence du modèle d'occupation humaine en facilitent la lisibilité.

L'habitat dense et les activités sont principalement concentrés à Albertville, à la confluence des grandes vallées de communication (Combe de Savoie, Val d'Arly et vallée de Tarentaise). L'habitat rural et urbain, groupé en villages et hameaux, est situé sur les replats ensoleillés, ou égrené en piémonts, aux intersections des anciennes voies et des vallons torrentiels.



2. Vallée de basse Tarentaise

Vallée étroite sculptée par le torrent de l'Isère, bordée à l'est par le massif du Beaufortain, et à l'ouest par celui du Grand Arc.

La perspective est compartimentée longitudinalement par des resserrements de la plaine (collines de Chantemerle et de la Roche, défilé de Feissons), et verticalement par des rebords de plateaux (Esserts-Blay).

Ces modèles du relief servent de promontoires à des points d'appel visuels à connotation culturelle (châteaux de Chantemerle et de Blay, oratoire de ND des Neiges).

Malgré la vocation agricole effective de la plaine et la mise en scène paysagère de vignes ou vergers en coteaux, l'image du secteur est fortement marquée par l'étalement urbain et l'activité industrielle ; la présence de l'Isère, pourtant géographiquement déterminante, reste peu sensible.



3. Vallée basse de l'Arly

Vallée encaissée creusée par le torrent de l'Arly, bordée à l'est par le massif du Beaufortain, et à l'ouest par celui des Bornes.

La perspective de fond de vallée est étroite et fermée au sud par la colline de la forêt du Tal, au nord, par la colline de la forêt de l'Alliot.

Le principal point d'appel visuel est le Mont Charvin.

La montagne agricole de Marthod, dominée par la dent de Cons, est peu perceptible depuis l'axe routier. Dans ce secteur faiblement occupé, l'habitat diffus ou groupé en hameaux a été aménagé sur des replats, principalement en adret.

Le fond de vallée, passage obligé entre les deux centres urbains et actifs d'Albertville et d'Ugine, reste principalement voué à la circulation de transit.



7. Balcons de l'ubac du Val d'Arly

Epaulement glaciaire surplombant, à l'est, les gorges de l'Arly. Il est scindé par le torrent du Nant Rouge en deux balcons : Crest-Voland et ND de Bellecombe. La situation offre un large panorama sur le Val d'Arly et la chaîne des Aravis et favorise l'exploitation agro-pastorale.

Les limites brutales entre forêt et alpages, notamment dans les trouées rectilignes pratiquées pour les pistes de ski, créent des lignes de force visuelles dont l'impact est conséquent.

L'habitat permanent, rural et touristique, est groupé en lisière haute de la forêt montagnarde, sous forme de stations-villages développées à partir de noyaux anciens (Crest-Voland et ND de Bellecombe). L'habitat saisonnier est surtout dispersé en chalets isolés au sein des prairies alpines.



8. Contreforts des Aravis

Entité constituée d'adrets herbeux et vallonnés au pied de falaises abruptes, contrastant avec des ubacs très boisés.

L'homogénéité des élévations rocheuses, des couverts minéraux et végétaux et l'ouverture des espaces donnent une très grande lisibilité du paysage.

Les sommets et cols qui la bornent, forment les points d'appel visuels principaux : L'Étale, la Pointe des Aravis, des Verres...

L'occupation humaine, liée à la vocation essentiellement agro-pastorale, est discrète.

L'habitat, essentiellement traditionnel, est dispersé, à l'exception de la station du Plan et du village de la Giettaz, développé en paliers depuis la confluence des torrents des Aravis et de l'Arrondine.



9. Haute vallée de l'Arly

Espace débutant à l'embouchure des gorges de l'Arly, borné par les crêtes du Reguet et du Gateau, et formant la partie savoyarde d'une vallée en "V" dont l'origine se situe au seuil de Megève, en Haute-Savoie.

L'adret, en grande partie déboisé au profit de la prairie, est sillonné par des cordons végétaux étroits qui sont les ripisylves des torrents affluents. Il contraste avec l'ubac, plus raide et plus boisé, malgré les trouées créées pour la pratique du ski.

L'habitat dispersé occupe fortement les espaces agricoles des deux versants.

13. Cirques et vallées perchées du Beaufortain

Espace d'altitude borné par le Saint Guérin, à l'ouest, la grande Parei, au sud, et les crêtes et aiguilles allant du Roignais à Roselette, à l'Est.

La majorité des cirques et lacs glaciaires se trouve en ce lieu qui, bien que n'excédant pas les 3 000 m et dépourvu de glaciers, présente cependant un caractère montagnard du fait de son relief accidenté (Roc des Vents, Pierre Menta...) et de sa relative inaccessibilité.

Passées les forêts de l'étage subalpin, c'est le royaume des alpages (herbe haute jusqu'à 2 400 m altitude) et de l'eau (sources, cascades, torrents zones humides et plans d'eau), puis des falaises.

Les constructions humaines se réduisent à quelques chalets d'estive rendus très discrets par l'emploi de la pierre locale et par leur esquive paravalanche.





4. Cluse d'Ugine

Segment évasé d'une cluse raccordant le lac d'Annecy au sillon subalpin.

Trois resserrements de vallée forment les portes naturelles de cette unité paysagère : le défilé des Champs Froids au nord-ouest, la colline de la forêt de l'Alliat au droit de l'Ile, au sud, et les gorges de l'Arly à l'est. La perspective paysagère est contenue dans une sorte de bassin fermé par les massifs des Aravis au nord, du Beaufortain à l'est et des Bornes/Bauges au sud-ouest.

Peu perceptible depuis les grands axes de circulation, la partie supérieure des versants des Aravis est marquée par l'agropastoralisme. L'urbanisation, étalée dans le fond de vallée et sur les piémonts ensoleillés, est fortement imprégnée d'une histoire industrielle encore très vivante.



5. Gorges de l'Arly et de l'Arrondine

Fond de vallée très encaissé entre Ugine et Flumet, surcreusé par le torrent de l'Arly.

Le manque de perspective et d'ensoleillement, le torrent et les forêts escarpées rendent ce lieu relativement inhospitalier mais très pittoresque. Le tracé de la route nationale et ses ouvrages d'art exceptionnels participent de la tension dramatique du lieu.

Sa déviation occasionnelle au-dessus des gorges, jalonnée de replats habités, offre au voyageur une alternative visuelle plus ouverte.

Pénétrant au cœur des Aravis, les gorges de l'Arrondine, affluent de l'Arly, présentent également des perspectives aboutissant, d'un côté, sur la pointe des Aravis et la Giettaz, de l'autre, sur le mont Lachat et ND de Bellecombe.

A la confluence des deux gorges, le bourg-centre de Flumet s'est développé à partir d'un centre ancien linéaire et continu, quasiment suspendu au-dessus de l'Arly.



6. Balcons d'adret du Val d'Arly

Correspondant à l'étage montagnard, il s'agit d'un épaulement glaciaire surplombant les gorges de l'Arly, sculpté en croupes ou balcons (Les Praz, Flumet d'aval, St-Nicolas...) par des vallons torrentiels secondaires (Meuneray, Flon et Chaucisse).

L'orientation offre un large panorama sur les massifs du Beaufortain (Mont Lachat) et du Mont-Blanc.

L'ensoleillement privilégié et le sol sédimentaire en pente douce prédisposent le site à une vocation essentiellement agropastorale.

L'habitat traditionnel, commandé par l'activité agricole, est en grande majorité dispersé, sinon semi-dispersé. Il forme, avec le pavillonnaire moderne, des hameaux et villages distendus.



10. Vallée basse du Doron

Vallée principale du massif, encaissée entre Villard-sur-Doron et Queige, puis très encaissée de Queige à Venthon.

Cet espace est borné par la Roche pourrie, le Mont Mirantin et La Légette au sud, et par la ligne de crête du Bisanne au nord.

Les perspectives, depuis le fond de vallée occupé par le torrent et la route d'accès, sont limitées par les talus montagnards raides et boisés tant à l'ubac qu'à l'adret. Les quelques desserres du fond de vallée sont principalement consacrés aux cultures céréalières et aux prés de fauche. Les bourgs sont situés en pied de versant, à proximité de la route principale de desserte du Beaufortain. Les hameaux et l'habitat isolé sont dispersés plus en altitude, sur des replats cultivables, assez réduits, ou au sein de clairières artificielles.



11. Vallée de l'Argentine

Espace borné par la Grande Journée à l'ouest, le Grand Mont au sud et le Saint-Guérin à l'est.

Il forme une vallée en "V" dont les pentes sont vouées à l'agropastoralisme et au tourisme. La forêt d'ubac est repoussée en altitude au profit de la prairie et de l'habitat.

Ce dernier, présent sur les deux versants, montre une grande variété de groupements et de formes bâties depuis l'agglomération d'Arêches, à la fois station-village et bourg, avec des lotissements pavillonnaires périphériques à l'habitat isolé et très dispersé résultant de l'utilisation d'anciennes remues via l'hébergement collectif et l'équipement des stations de sports d'hiver (Arêches, Le Planay) et les hameaux traditionnels situés en pente ou sur replat (plateau de Bersend).



12. Vallée du Dorinet

Espace borné par la montagne d'Outray, au sud, et le Mont de Vorès, au nord-ouest.

L'axe de cette vallée en "V" converge vers le Mont-Blanc, point de focalisation irrésistible du regard, souligné par le col du Joly.

D'un vert contrastant avec l'enneigement permanent de ce mont dominant, le paysage agricole de l'adret est très ouvert et rythmé par des croupes. La forêt, bien que largement défrichée, reste très présente sur l'ubac.

La silhouette et le clocher à bulbe d'Hauteluze, point d'appel visuel secondaire, prêtent à la vallée une image bucolique, en total contraste avec celle du col des Saisses, à la fois plus sauvage, du fait de son altitude, et plus urbaine, du fait de sa vocation touristique (station et trouées forestières des pistes de ski).

Le paysage apparaît également très humanisé du fait du mitage ancien et contemporain du bâti qui se trouve soit isolé, soit regroupé en petits hameaux égrenés le long du principal axe de communication.



14. Plaine des Marcots

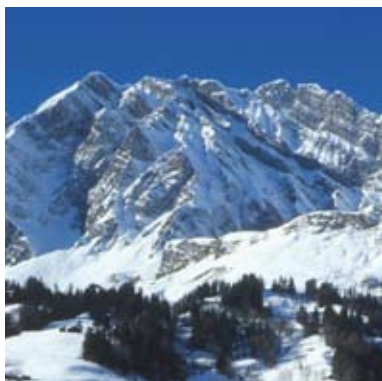
Secteur situé au cœur du massif du Beaufortain, au carrefour de ses trois vallées structurantes (Doron, Dorinet et Argentine).

Le lieu est remarquable en ce qu'il est le seul fond de vallée large et plat du Beaufortain, offrant un paysage grandement ouvert où la colline de Vanches et son château constituent un appel visuel.

La plaine est caractérisée par des grandes parcelles planes et défrichées contrastant avec les versants raides et boisés qui la délimitent. L'alignement d'arbres de la route départementale et la ripisylve du Doron prennent, dans ce contexte de nudité, une force particulière.

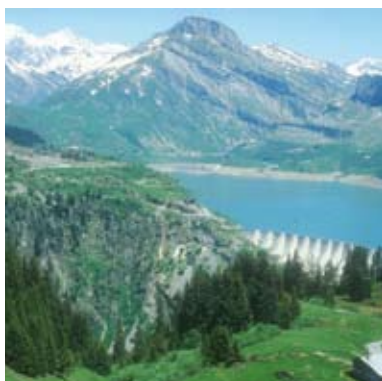
Sur Beaufort, les versants d'adret sont aussi occupés par de vastes prairies, reléguant la forêt dans les parties abruptes et les ravines ; la présence du bourg-centre et la multiplicité des hameaux environnants renforcent l'image d'une montagne-campagne habitée.

Les paysages



Les paysages du territoire concerné sont très variés du fait des plissements tectoniques et des érosions glaciaires et fluviales successives.

Outre la multiplicité des horizons et des perspectives, les différences d'altitude et de relief créent des conditions d'accès et de climat qui contribuent à diversifier à l'extrême le couvert végétal et l'occupation humaine.



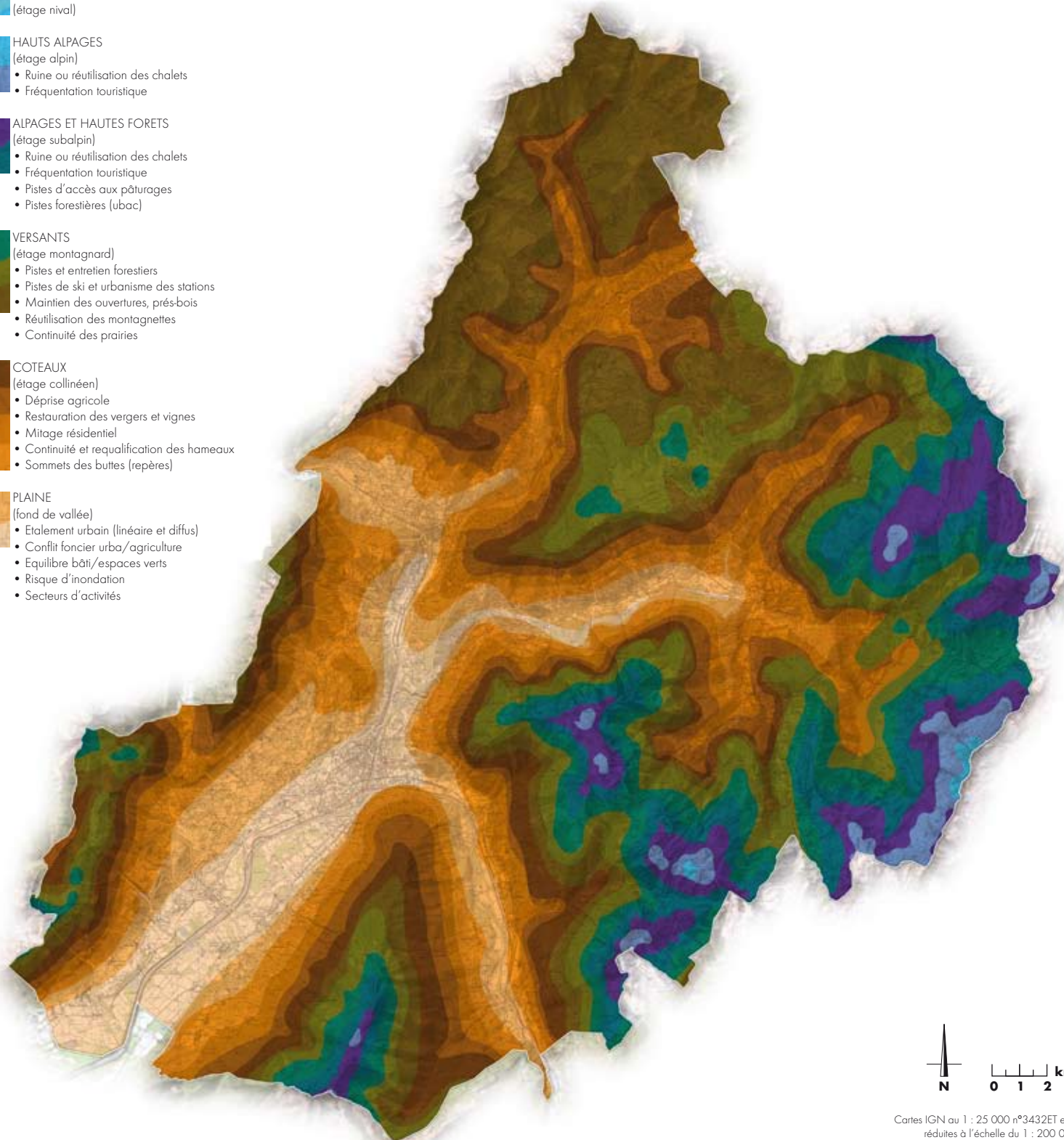
Entre les fonds de vallées urbanisés et cultivés, et les steppes et falaises sommitales, la charte ne pouvait envisager une mesure unique.

Suivant les études paysagères initiées par l'État, le Département et les communes, le territoire a fait l'objet d'une double partition en quatorze grands ensembles paysagers, présentant des unités d'ambiance susceptibles d'actions globales, et en six zones altitudinales, présentant des unités de problématique susceptibles d'actions thématiques.



ÉTAT DES LIEUX

- NEIGES ET GLACES**
(étage nival)
- HAUTS ALPAGES**
(étage alpin)
 - Ruine ou réutilisation des chalets
 - Fréquentation touristique
- ALPAGES ET HAUTES FORETS**
(étage subalpin)
 - Ruine ou réutilisation des chalets
 - Fréquentation touristique
 - Pistes d'accès aux pâturages
 - Pistes forestières (ubac)
- VERSANTS**
(étage montagnard)
 - Pistes et entretien forestiers
 - Pistes de ski et urbanisme des stations
 - Maintien des ouvertures, prés-bois
 - Réutilisation des montagnettes
 - Continuité des prairies
- COTEAUX**
(étage collinéen)
 - Déprise agricole
 - Restauration des vergers et vignes
 - Mitage résidentiel
 - Continuité et requalification des hameaux
 - Sommets des buttes (repères)
- PLAINE**
(fond de vallée)
 - Etalement urbain (linéaire et diffus)
 - Conflit foncier urba/agriculture
 - Equilibre bâti/espaces verts
 - Risque d'inondation
 - Secteurs d'activités



Cartes IGN au 1 : 25 000 n°3432ET et 3531OT
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° 50.7463
Reproduction interdite

6 ENTITÉS PAYSAGÈRES ÉTAGÉES



Plaine (fond de vallée)

Cet espace, auparavant peu aménagé du fait des crues répétées des cours d'eau, accueille essentiellement des cultures intensives, principalement suivant un maillage bocager.

L'implantation humaine, bien que récente, croît d'une manière accélérée.

Les enjeux de cet espace sont :

- la maîtrise de l'étalement urbain,
- la gestion de l'espace, en particulier des conflits entre les diverses vocations : agricole, résidentielle, industrielle,
- la préservation de l'équilibre interne entre le bâti et les espaces verts - la prise en compte des risques d'inondations,
- l'intégration urbaine des secteurs d'activités économiques.



Coteaux (étage collinéen)

Cet espace est constitué par des forêts de feuillus et de sols que l'homme consacre à la culture intensive (céréalière, arboricole et viticole), parfois au moyen d'épierrements, de terrassements et d'irrigations.

La limite supérieure de cet espace correspond à celle de la culture de la vigne.

L'implantation humaine est permanente, regroupée en hameaux, sur des sites présentant le moins de risques naturels et le plus d'atouts en matière d'exploitation et d'ensoleillement.

Les enjeux de cet espace sont :

- la protection de l'activité agricole,
- la restauration des vergers et vignes, structures du paysage, menacés par la pression urbaine,
- la maîtrise de l'éparpillement résidentiel qui impose des infrastructures consommatrices d'espaces et coûteuses,
- la préservation des particularismes des hameaux,
- le respect des points d'accroche visuels à connotation naturelle.



Versants (étage montagnard)

Les forêts de cet étage, où résineux et feuillus se mêlent, abritent des espaces défrichés constitués de prés de fauche et de pâturages de transition placés sur le chemin des alpages. Elles sont aussi jalonnées de pistes plus larges destinées à accueillir les skieurs.

Le bâti se compose d'habitat temporaire, estival, dispersé en petits noyaux, de granges disséminées, mais aussi de l'urbanisme des stations.

Les enjeux de cet espace sont :

- le devenir des chalets vacants avec un risque de disparition, de mauvaise réhabilitation, voire de multiplication de chemins d'accès,
- la maîtrise de la fréquentation touristique : 4x4, trial, quad, remontées mécaniques, remodelage de terrain,
- l'aménagement des pistes forestières et des pistes d'accès aux alpages, en particulier dans le cadre de leurs mises aux normes,
- l'entretien des forêts qui nécessitent un éclaircissement sanitaire,
- le maintien des fenêtres paysagères, de l'utilité agro-pastorale, de l'agrément touristique et de la structuration du paysage par des prés-bois à l'ubac et des prairies continues à l'adret,
- la limitation du marquage du paysage par les délimitations géométriques des pistes de ski.



Alpages et hautes forêts (étage subalpin)

Cet étage, principalement constitué de forêts résineuses et de quelques espaces défrichés, est utilisé pour ses pâturages mais aussi pour le tourisme. Il est jalonné de pistes d'accès aux pâturages et de pistes forestières (ces dernières principalement à l'ubac).

Les chalets, témoins de la présence humaine, sont soit grossièrement réutilisés soit en péril.

Les enjeux de cet espace sont :

- le devenir des chalets vacants avec un risque de disparition, de mauvaise réhabilitation, voire de multiplication de chemins d'accès,
- la maîtrise de la fréquentation touristique : 4x4, trial, quad, remontées mécaniques, remodelage de terrain,
- l'aménagement des pistes forestières et des pistes d'accès aux alpages, en particulier dans le cadre de leurs mises aux normes.



Hauts alpages (étage alpin)

L'activité agro-pastorale (alpages) et le tourisme (ski et randonnées) se côtoient sur cet étage exclusivement constitué de pelouses.

Quelques chalets témoignent de l'usage agricole de cet espace. Certains d'entre eux subissent un processus lent d'anéantissement par abandon ou sont réutilisés à d'autres fins.

Les enjeux de cet espace sont :

- le devenir des chalets vacants avec un risque de disparition, de mauvaise réhabilitation, voire de multiplication de chemins d'accès,
- la maîtrise de la fréquentation touristique : 4x4, trial, quad, remontées mécaniques, remodelage de terrain.



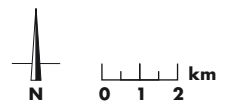
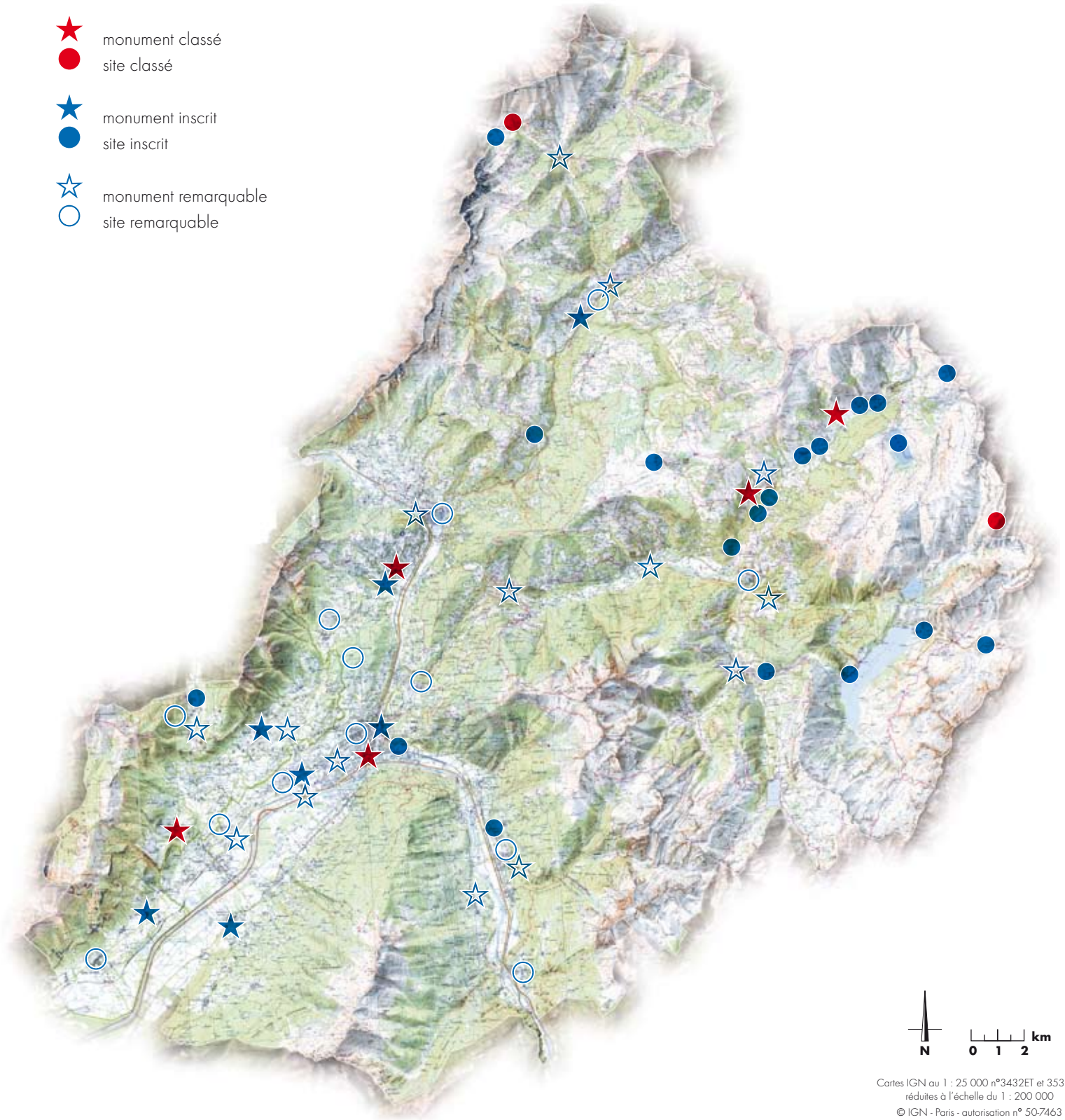
Neiges et glaces (étage nival)

A cet étage, le plus souvent enneigé, les accidents du relief et les rigueurs du climat interdisent une installation humaine durable.

Cet espace semble ne pas présenter d'enjeu d'aménagement immédiat.

ÉTAT DES LIEUX

-  monument classé
-  site classé
-  monument inscrit
-  site inscrit
-  monument remarquable
-  site remarquable



Cartes IGN au 1 : 25 000 n°3432ET et 3531OT
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° 50.7463
Reproduction interdite



★ ALBERTVILLE-CONFLANS
Château de Manuel de Locatel
(monument classé le 8/09/1928)



★ ALBERTVILLE-CONFLANS
Tour Sarrazine
(monument classé le 8/09/1928)



☆ ALBERTVILLE-CONFLANS
Stade d'Albertville - patrimoine du XX^e siècle
(sans protection)



☆ ALBERTVILLE-CONFLANS
Hôtel Gény - ancien Hôtel Royal
(sans protection)



● BEAUFORT-SUR-DORON
Barrage de Roselend - patrimoine du XX^e siècle
(site inscrit)



● BEAUFORT-SUR-DORON
Hameau de Boudin
(site inscrit le 24/12/1943)



● BEAUFORT-SUR-DORON
Col du Cornet de Roselend
(site inscrit le 13/04/1943)



● BEAUFORT-SUR-DORON
Ensemble formé par le château et ses ruines
(site inscrit le 8/04/1943)



○ FLUMET
Le Bourg
(sans protection)



★ GILLY-SUR-ISERE
Villa gallo-romaine
(monument classé le 26/11/1984)



☆ GILLY-SUR-ISERE
Pont sur l'Isère
(sans protection)



○ GRÉSY-SUR-ISERE
Saint-Pierre aux Liens
(sans protection)



★ HAUTELUCE
Chapelle de Belleville
(monument classé le 30/09/1911, puis le 30/11/1938)



● HAUTELUCE
Hameau du Praz
(site inscrit le 8/04/1943)



● HAUTELUCE
Col du Joly, de la Fenêtre et lac de la Girotte
(site inscrit le 28/06/1943)



★ HAUTELUCE
Eglise Saint-Jacques
(monument classé le 13/04/1943)



★ MARTHOD
Taillanderie Busillet
(monument inscrit le 19/06/1995)



★ MERCURY
Château de Chevron - XIV^e-XVII^e siècles
(inscription partielle le 17/05/1982)



● PLANCHERINE
Abbaye de Tamié et ses environs
(site inscrit le 20/12/1962)



☆ QUEIGE
Eglise Sainte-Agathe
(sans protection)



★ ALBERTVILLE-CONFLANS
Porte de Savoie
(monument inscrit le 8/09/1928)



★ ALBERTVILLE-CONFLANS
Maison Rouge et café
(monument et site classés le 8/09/1928)



★ ALBERTVILLE-CONFLANS
Porte Tarine
(monument inscrit le 8/09/1928)



★ CLÉRY
Eglise Saint-Jean-Baptiste
(monument classé le 25/06/1930)



☆ ESSERTS-BLAY
Château d'Esserts-Blay
(sans protection)



☆ FLUMET
Moulin à Tienne
(sans protection)



● HAUTELUCE
Hameau du Pré
(site inscrit le 13/04/1943)



● HAUTELUCE
Col des Saisies
(site inscrit le 2/11/1943)



● HAUTELUCE
Hameau d'Annuit
(site inscrit le 8/04/1943)



● LA BATHIE
Ruines du Château de Chantemerle
(site inscrit le 13/08/1943)



● LA GIETTAZ
Col des Aravis et abords de la RD 909
(site inscrit le 13/12/1948)



★ MARTHOD
Portail de l'église Saint-Jean-Baptiste - XII^e siècle
(monument partiellement classé le 3/06/1950)



★ SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
Eglise Saint-Nicolas - XVIII^e siècle
(monument inscrit le 20/06/1989)



● UGINE
Ensemble formé par le village d'Héry-sur-Ugine et ses abords (site inscrit le 10/02/1978)



☆ UGINE
Entrée de l'usine - Début XX^e siècle
(sans protection)

Le patrimoine



Intimement lié à la présence et aux savoir-faire humains, le patrimoine comprend, entre autres, des constructions et des sites naturels remarquables. Il permet de mieux comprendre le territoire.

Aujourd'hui, il participe pleinement aux enjeux en matière de paysage, de préservation de connaissances, de valeurs...



Différentes modalités permettent de protéger : sites et monuments classés, sites et monuments inscrits. D'autres sont sans protection.

Pour les bâtiments et les sites, le classement et l'inscription sont issus des lois du 31 décembre 1913 et du 25 février 1943 qui ajoutaient à la protection des monuments classés ou inscrits un champ de visibilité de 500 mètres, c'est-à-dire que tout édifice situé dans ce champ est soumis à des réglementations spécifiques en cas de construction ou transformation. Aujourd'hui, cette définition peut évoluer en périmètres sensibles lors de l'élaboration ou de la révision des PLU ou de la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.



La carte présentée ici n'est pas exhaustive et ne permet qu'un aperçu.

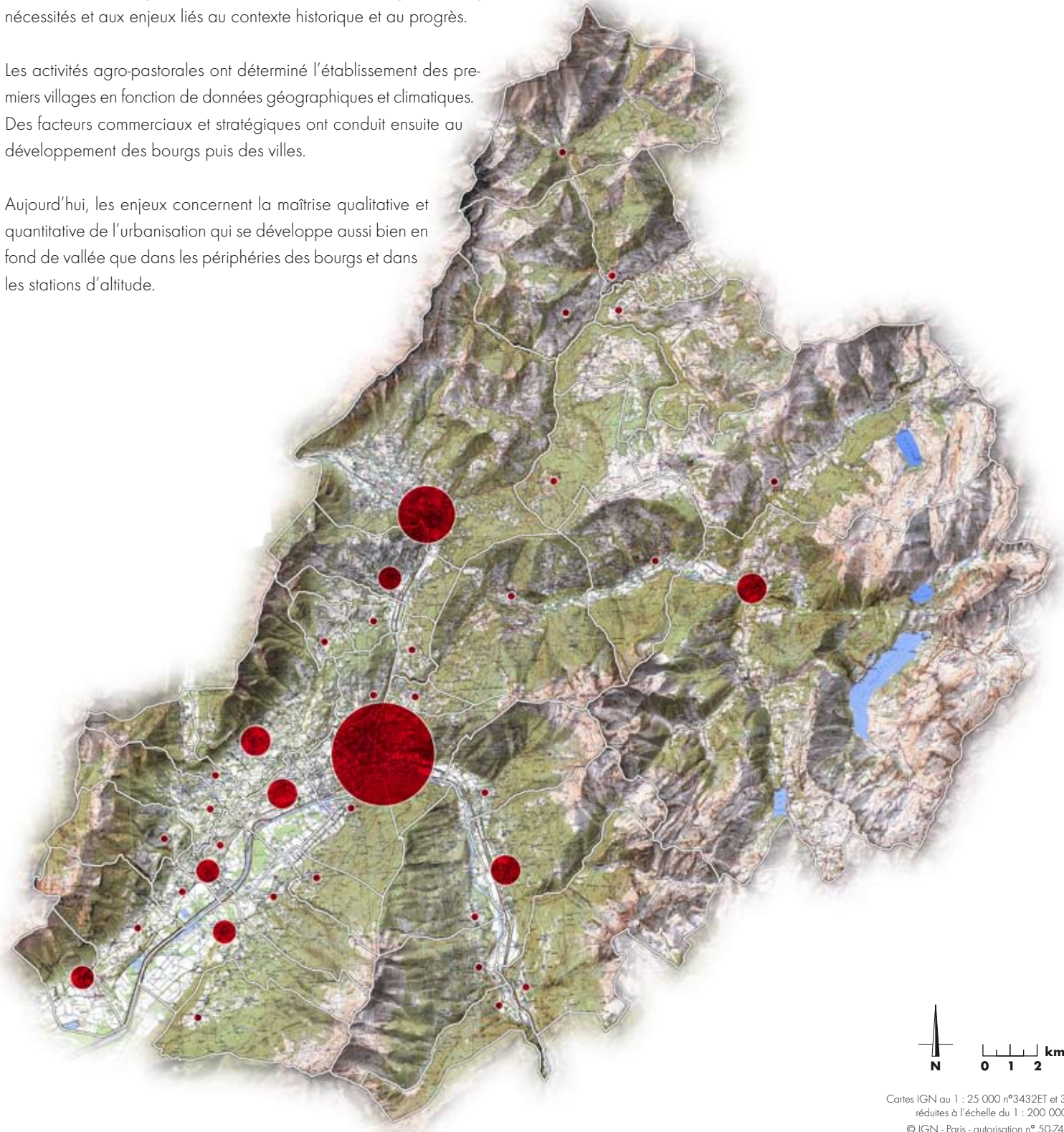


Des villes et des villages

Sur le territoire d'Arlyère, l'habitat et l'urbanisme témoignent de réponses aux nécessités et aux enjeux liés au contexte historique et au progrès.

Les activités agro-pastorales ont déterminé l'établissement des premiers villages en fonction de données géographiques et climatiques. Des facteurs commerciaux et stratégiques ont conduit ensuite au développement des bourgs puis des villes.

Aujourd'hui, les enjeux concernent la maîtrise qualitative et quantitative de l'urbanisation qui se développe aussi bien en fond de vallée que dans les périphéries des bourgs et dans les stations d'altitude.



Cartes IGN au 1 : 25 000 n°3432ET et 3531OT
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° 50.7463
Reproduction interdite

LA CROISSANCE DES VILLES

L'apparition des bourgs

Les villages et les hameaux sont disséminés dans les montagnes sur les sites présentant le moins de risques et sont implantés à proximité des ressources favorisant l'économie agro-pastorale.

Afin de profiter des flux et de les contrôler, les bourgs, plus ou moins fortifiés, se développent sur des points de passages stratégiques près des fonds de vallée (Conflans, Ugine, Flumet, Grésy-sur-Isère, Beaufort).

Du XIII^e au XIX^e siècle, Conflans est la cité fortifiée et marchande la plus prospère de la région, tandis qu'en montagne, au XVIII^e siècle, la communauté d'habitants de Saint-Maxime de Beaufort est la plus peuplée de Savoie.

L'essor de la métallurgie et de la houille blanche et l'endiguement des rivières engendrent, dès le XIX^e siècle, le développement de nouvelles communautés (quartier des Fontaines à Ugine, création de Frontenex).

Conflans, au XVIII^e siècle, domine le paysage de confluence de l'Arly et de l'Isère, où s'établira Albertville à partir du XIX^e siècle.





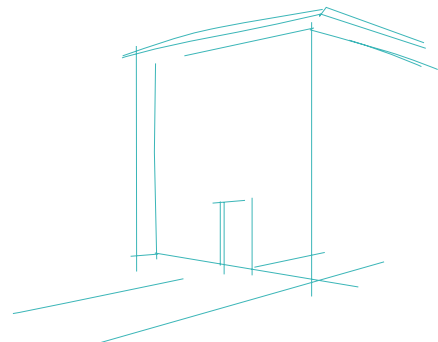
Albertville

sous-préfecture, ville olympique et cœur du territoire d'Arlysère

Albertville est apparue en 1836 de la fusion de Conflans et du village de l'Hôpital. L'endiguement de l'Isère et de l'Arly a permis la création de la ville avec son architecture caractéristique du XIX^e siècle, puis son extension vers les plaines de l'ouest au XX^e siècle.

Sa transformation s'accélère avec l'accueil des XVI^e Jeux olympiques d'hiver en 1992. A cette occasion, sont construits de nouveaux équipements sportifs (halle de glace, anneau de vitesse), de services (restructuration de la gare, nouvel hôpital), et culturels (le Dôme médiathèque). Des opérations de restructuration urbaine (place de l'Europe en centre ville, développement du quartier olympique, restructuration de l'ancien hôpital) sont aussi réalisées.

Aujourd'hui, Albertville est la ville la plus importante du secteur avec près de 20 000 habitants.



Ugine

Deuxième pôle le plus important du territoire après Albertville, Ugine s'est d'abord structurée autour du bourg ancien, sur le promontoire qui domine la vallée de l'Arly. L'installation des aciéries en 1903 transforme la commune en cité industrielle, favorisant l'émergence du nouveau quartier des Fontaines.

Ugine a su se doter d'équipements sportifs (stades, centres omnisports, piscine) et culturels (cinémas) complémentaires de ceux d'Albertville.

Récemment, le village de Héry-sur-Ugine a été rattaché au territoire communal.



Les autres bourgs

Les autres bourgs historiques du territoire ont connu un développement plus modéré. Ainsi, Grésy-sur-Isère, Flumet et Beaufort-sur-Doron n'ont pas acquis le statut de villes.

Ils ont cependant gardé leur caractère tout en se dotant de services nouveaux liés à leur fonction de chef-lieu de canton ou à la proximité des stations de ski.



LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

La péri-urbanisation

Les communes de la couronne albertvilloise connaissent depuis 50 ans une forte croissance liée à la disponibilité de terrains attractifs favorables à la construction de nouvelles maisons, et à l'installation de nombreuses zones d'activités dans les plaines de fond de vallée.

Gilly-sur-Isère, Mercury, La Bâthie, Grignon, Marthod, Frontenex ont maintenant plus d'habitants que les anciens bourgs historiques.

Dans ce développement apparemment anarchique, où les lotissements et les zones d'activités envahissent les anciens espaces agricoles, les structurations des villages sur les coteaux sont encore perceptibles.

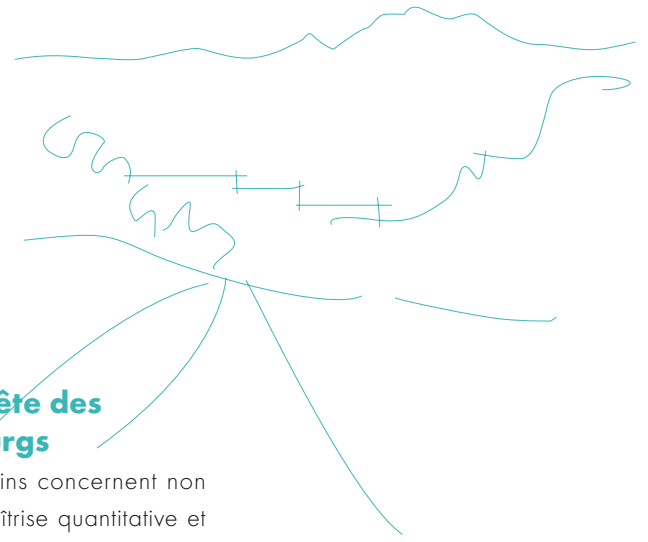


Le développement lié aux stations

Le développement de l'urbanisation se produit aussi en altitude avec l'essor des stations touristiques : La Giettaz, Crest-Voland, Notre-Dame de Bellecombe, Cohennoz, Les Saisies, Arêches-Beaufort.

Cette évolution induit de multiples enjeux techniques, fonctionnels, culturels et environnementaux, caractéristiques des territoires alpins.





La question de l'habitat

L'habitat individuel se développe essentiellement sous forme de lotissements. L'habitat collectif a pris quant à lui de multiples formes : "habitations bon marché" (H.B.M.) dans les années 1930, tours et barres après-guerre, immeubles d'inspiration néo-régionale à la fin du XX^e siècle. Les enjeux du XXI^e siècle concernent le développement d'un habitat de haute qualité, économe en espace. La réalisation d'un habitat semi-dense de type "intermédiaire", entre individuel et collectif, peut contribuer à atteindre cet objectif.

La reconquête des centres-bourgs

Les enjeux urbains concernent non seulement la maîtrise quantitative et qualitative du développement de l'urbanisation mais aussi la reconquête des centres-bourgs qui ont souffert d'une dévitalisation sans précédent au profit de lotissements périphériques. Une remise en valeur du bâti ancien et des opérations de restructuration doivent permettre de redonner toute leur attractivité aux centres-bourgs.





Le développement durable

Des données inscrites dans des textes : la Constitution française et la convention de Florence

La Constitution de la France, révisée en mars 2005, prend en compte la convention de Florence, signée par la France le 20 octobre 2000, qui définit la notion de paysage. Elle précise également, dans l'article 2 de la charte de l'environnement, que toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

SCoT, PLU : les Plans d'Aménagement de Développement Durable

Sur la base d'un diagnostic, ces documents précisent les besoins et comportent un projet d'aménagement et de développement durable avec des orientations d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble de la commune.

Les 7 cibles de l'approche environnementale de l'urbanisme

L'approche environnementale de l'urbanisme est une démarche d'accompagnement des projets en termes d'environnement et d'énergie. Ses objectifs sont de contribuer aux exigences réglementaires en matière d'environnement, de faciliter l'intégration des politiques environnementales dans le projet, de concrétiser les principes d'une qualité urbaine durable et de contribuer à la qualité environnementale. 7 cibles sont privilégiées : consommation d'espace, gestion des déplacements, nuisances et pollution, eau, déchets, confort climatique et choix d'énergie, paysage et nuisances sonores.

La charte du Parc naturel régional des Bauges

Il est consulté, sur son territoire de compétence, quant à la compatibilité des actions de la charte architecturale et paysagère avec les dispositions de sa propre charte, et peut être associé, le cas échéant, à certaines de ces actions.

Le Livre blanc des architectes

L'architecture est un art qui s'inscrit dans la durée. Au-delà des dispositions techniques nécessaires pour la prise en compte des valeurs environnementales (recyclage des matériaux, gestion de l'eau et des déchets, maîtrise de l'énergie...), il reste que la conception d'un bâtiment dans ses rapports avec le site, la qualité de sa volumétrie, de sa structure et de ses matériaux sont des valeurs architecturales fondamentales qui doivent être réaffirmées comme telles. Les techniques sont par nature en évolution constante, l'architecture, au contraire, est justement ce qui perdure. D'où l'importance de la conception architecturale dans une démarche soucieuse de répondre aux besoins sociaux tout en préservant l'environnement.

Le cadre réglementaire existant

La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Selon cette loi, "l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public." Les autorités délivrant les permis de construire doivent s'assurer du respect de cet intérêt.

Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)

R 111-21 : LE PERMIS DE CONSTRUIRE PEUT ETRE REFUSE ou n'être accordé que sous réserve, si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinant aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les sites et secteurs des monuments historiques

Leurs protections s'inscrivent dans un périmètre établi et noté dans chaque PLU.

Les articles 5 à 11 des Plans Locaux d'Urbanisme

Implantation, marge de recul, surfaces des terrains et aspects des constructions.

Les propositions

3 règles essentielles pour l'article 11 des PLU

1 - Rappel du Règlement National d'Urbanisme (RNU) R 111 - 21 - 22 - 23

Le respect du caractère de l'environnement, des constructions voisines et du lien avec l'espace public est impératif, notamment en ce qui concerne les volumes et les proportions, la pente des toitures et leurs débords, la nature et l'aspect des matériaux utilisés.

Ces dispositions sont présentées dans le(s) cahier(s) d'architecture en annexe.

2 - Mise en place d'une consultance architecturale

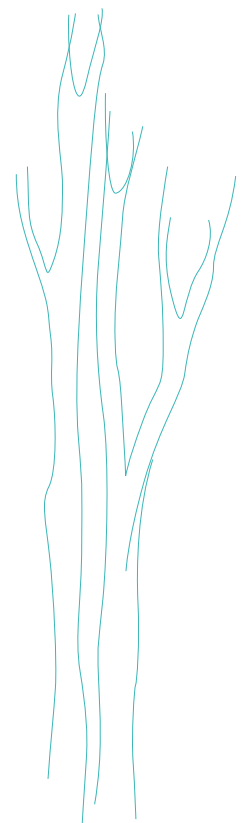
Afin de faciliter l'instruction des demandes de constructions et de veiller à leur meilleure intégration et adaptation au terrain, la commune conseille aux usagers de l'informer de leurs intentions.

La communauté de communes a mis en place une consultance architecturale destinée à conseiller toute personne qui entreprend de construire, restaurer ou aménager un bâtiment. Cette mission s'exerce le plus en amont possible, de façon préventive, au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur le PLU...

Elle permet de conseiller utilement le pétitionnaire pour contribuer à une bonne intégration du bâtiment dans le paysage et son adaptation au terrain.

3 - Étude des projets particuliers

Il n'est pas exclu de proposer une architecture contemporaine de qualité environnementale. Celle-ci devra témoigner d'une recherche affirmée et argumentée qui pourra proposer des volumétries et des matériaux différents (toiture en particulier).





Les outils

Le CAUE

La loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a créé les CAUE.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Les Territoires de Développement Local (TDL)

Le Conseil général de la Savoie a constitué 7 territoires. Au sein de ces 7 territoires, des Territoires de Développement Local sont mis en place pour rapprocher ses services des communes et du public. Ces TDL sont constitués de 3 unités : l'Unité routes (par le transfert d'une partie des agents de l'Etat), l'Unité administrative, l'Unité aménagement.

L'action de cette dernière unité comporte 3 volets : assistance en urbanisme opérationnel, réglementaire, gestion du planning des architectes consultants.

Les architectes consultants

Proposés par le CAUE, les architectes consultants développent une mission pédagogique.

Le conseil dépend directement de la qualification et de l'expérience professionnelle de l'architecte qui en est chargé, ainsi que de son indépendance par rapport aux enjeux du territoire sur lequel il intervient.

De façon générale, cette mission s'exerce le plus possible de façon préventive : au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur l'insertion paysagère...

Le consultant doit apprécier la particularité de chaque problème - notamment en se rendant sur le terrain.

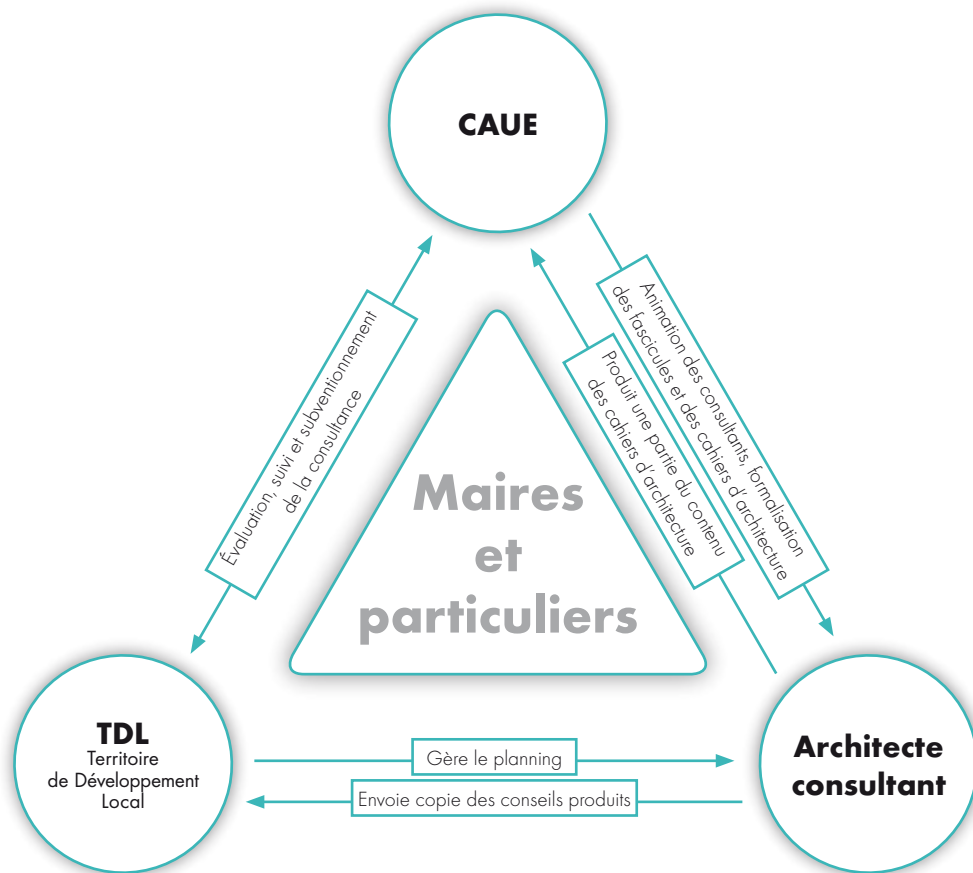
Il **conseille**, il n'impose ni ne juge.

Le consultant rend compte au maire de chaque intervention et un avis est formulé conjointement.

Sa mission s'arrête au dépôt du dossier.



Principe de fonctionnement



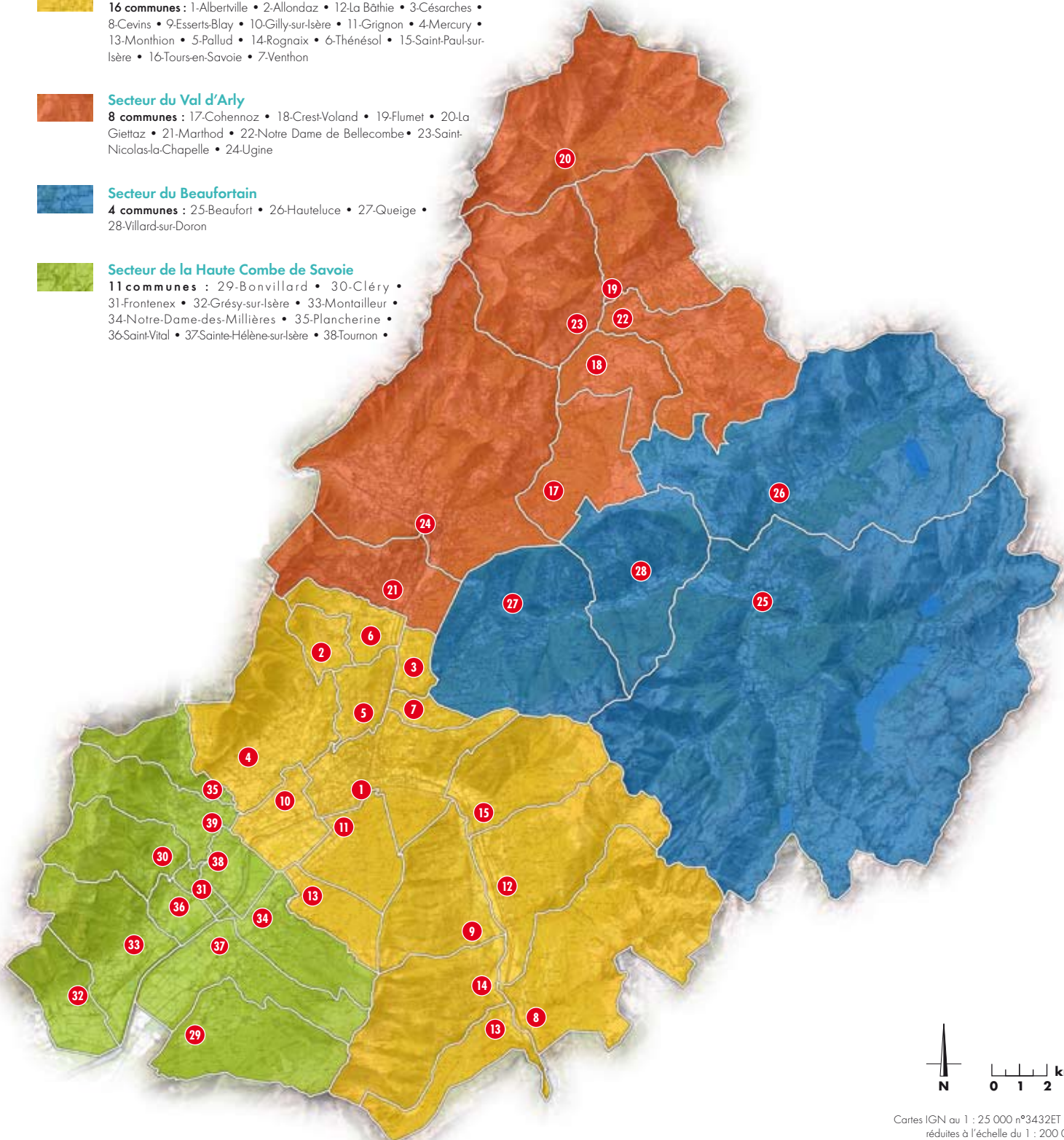
4 secteurs de consultance

Secteur de la région d'Albertville
16 communes : 1-Albertville • 2-Allondaz • 12-La Bâthie • 3-Césarches • 8-Cevins • 9-Esserts-Blay • 10-Gilly-sur-Isère • 11-Grignon • 4-Mercury • 13-Monthion • 5-Pallud • 14-Rognaix • 6-Thénésol • 15-Saint-Paul-sur-Isère • 16-Tours-en-Savoie • 7-Venthon

Secteur du Val d'Arly
8 communes : 17-Cohennoz • 18-Crest-Voland • 19-Flumet • 20-La Giettaz • 21-Marhod • 22-Notre Dame de Bellecombe • 23-Saint-Nicolas-la-Chapelle • 24-Ugine

Secteur du Beaufortain
4 communes : 25-Beaufort • 26-Hauteluce • 27-Queige • 28-Villard-sur-Doron

Secteur de la Haute Combe de Savoie
11 communes : 29-Bonvillard • 30-Cléry • 31-Frontenex • 32-Grésy-sur-Isère • 33-Montailleur • 34-Notre-Dame-des-Millières • 35-Plancherine • 36-Saint-Vital • 37-Sainte-Hélène-sur-Isère • 38-Tourmon



Cartes IGN au 1 : 25 000 n°3432ET et 3531OT
réduites à l'échelle du 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° 50-7463
Reproduction interdite



Vous voulez construire, rénover, aménager, agrandir...

un architecte consultant est à votre disposition gratuitement, sur rendez-vous.

N'hésitez pas à le contacter le plus en amont possible de votre projet.

Les contacts utiles figurent en dernière page du cahier d'architecture de votre secteur de consultance.

Remerciements

Christophe Actis • Jean-Pierre Blanc & Gérard Crosset, architectes • Véronique Choron-Pellicier, architecte • Jacques Combet, architecte • Serge Constantinoff, architecte • Yves Dujol, architecte • Michel Dupecher, architecte • Claude Fay, architecte • Florian Golay, architecte • Itinéraires d'architecture • Legaud architecture • Bernard Lemaire, architecte • Louis & Perino architectes • OPAC de la Savoie • Francis Pannier, architecte • Patey architectes • Patriarce & co • SAS Cruseilles Immobilier • Roland Schweitzer, architecte urbaniste • Jean Tonello, ingénieur conseil

Photos : CAUE de la Savoie • ASDER • Romain Blanchi

Gravures et cartes : Bibliothèque nationale • Archives départementales de la Savoie • Bibliothèque municipale de Chambéry • Cliché Eric Beccaro • Sabaudia Ducatus Savoie Amstelodani Judocus Hondus Exardit • Institut Géographique National

Réalisation : neWaru / CAUE de la Savoie - janvier 2007

